

Réf : AAS-OFPPT/SG/N° : 23.../24

Casablanca le : 16...Juil...2024

NOTE A TOUT LE PERSONNEL

Objet : Estivage « ETE 2024 ».

Dans le cadre de l'organisation de l'opération « Estivage Été 2024 », les mesures suivantes ont été prises :

- La signature de conventions de location d'appartements et studios dans diverses régions du pays avec des agences spécialisées ;
- La rénovation et l'embellissement des structures d'accueil relevant de l'OFPPT.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des sites programmés pour cette année ainsi qu'un guide des périodes disponibles.

1. Procédure de demande d'estivage :

Effectuer la demande via la plateforme de l'Association : **assas.ofppt.ma** :

- ✓ Se connecter avec votre identifiant et mot de passe ;
- ✓ Accéder au menu « Estivage été 2024 » ;
- ✓ Remplir le formulaire électronique par le choix des sites, périodes et personnes accompagnées et valider votre choix ;
- ✓ Imprimer la demande d'estivage et l'envoyer par voie hiérarchique aux services de la DRH/AAS-OFPPT.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte sur la plateforme de l'Association, vous pouvez effectuer votre demande directement via la plateforme DAS : **das.ofppt.ma**.

2. Une fois la réservation acceptée et le séjour accordé :

- ✓ Accéder à votre compte de l'Association, télécharger votre bon d'estivage pour le présenter à l'accès au site, muni de votre Carte Nationale d'Identité (CNIE) ;
- ✓ Imprimer l'autorisation de prélèvement sur salaire, la signer et l'envoyer aux services de la DRH/AAS-OFPPT, sous couvert de la voie hiérarchique.

...../...



3. Charte de réservation et règlement :

Nous portons à la connaissance du personnel désireux de participer à l'opération d'estivage **2024** les règles suivantes :

- En cas de demande supérieure à l'offre, des critères d'attribution seront appliqués, priorisant notamment les agents n'ayant pas bénéficié d'estivage les années précédentes.
- Une fois la réservation acceptée et le séjour accordé, **aucune demande de désistement ou de changement, de période ou de site, n'est acceptée.**
- Aucune demande de séjour inférieur à 07 nuitées n'est accordée et aucune demande de fractionnement n'est autorisée.
- **Prélèvement** : Une fois le séjour attribué, les frais correspondants seront prélevés automatiquement du salaire de l'intéressé à compter **du mois d'octobre 2024 jusqu'au mois de mars 2025 (6 mois).**
- **Personnel retraité** : Le personnel retraité peut participer à cette opération et bénéficier d'un séjour aux sites privés une fois la réservation acceptée, le séjour accordé et **la part à la charge de l'intéressé est réglée à l'avance** par virement au compte de l'Association (le document précisant les coordonnées bancaires et le montant à virer sera communiqué, via la plateforme de l'Association et avant l'édition du bon d'estivage).

Nous invitons le personnel bénéficiaire de l'estivage à respecter les règles sanitaires et les mesures d'hygiène émanant des autorités compétentes et de faire preuve de comportement citoyen et honorable afin de profiter pleinement du séjour tout en préservant le bien être des autres.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Said SLAOUI
Président Délégué
Association de l'Action Sociale du Personnel
Actif et Retraité de l'OFPPPT

Copie pour information :

- Madame La présidente de l'association.



جمعية العمل الاجتماعي لمستخدمي ومتقاعدي مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Association de l'Action Sociale du Personnel Actif et Retraité de l'OFPPT

ESTIVAGE ETE 2024 SITES PRIVES- EN LOCATION-

Ville	Résidence / Hôtel	Prix/ nuitée en DH TTC à la charge de l'estivant
CABO NEGRO	RIVERA BEACH	615,00
M'DIQ	LILYA AL JABAL	615,00
TAMUDA BAY	AL COUDIA SMIR	615,00
MARINA SMIR	JAWHARA SMIR	615,00
OUEDLAOU	AL FAJR	480,00
	JAWHARA	480,00
	AL KASBA	480,00
ASSILAH	OCEAN ATLANTIQUE	600,00
BOUZNIKA	SHEMS	558,00
IFRANE	FARAH INN	360,00
SIDI RAHAL	OLA BLANCA	636,00
SIDI BOUZID	ZINA	420,00
TAGHAZOUT/AGADIR	LUNJA VILLAGE	433,00
MIRLEFT	CLUB EVASION	750,00
MARRAKECH	HOTEL OLIVA	564,00
	AL ANDALOUS	564,00
ESSAOUIRA	KAOUKI BEACH	564,00
SAAIDIA	MADAME VACANCES	672,00
	GREENS AP4	672,00

NB : - La structure des sites : Appartements composées de 2 chambres et un salon + piscine commune ;
- La capacité maximale pour tous les sites : 5 personnes ;

ESTIVAGE ETE 2024 -SITES OFPPT-

Ville	Site d'estivage	Type	Capacité maximale	Prix /nuitée en DHS ⁽¹⁾
AGADIR	Centre d'Accueil Route de Marrakech Cité TADDART	APPARTEMENT	05 personnes	150,00
		STUDIO	05 personnes	100,00
		PETITE VILLA	06 personnes	150,00
		GRANDE VILLA	08 personnes	200,00
EL JADIDA	Centre d'Accueil Bd Al Massira	STUDIO	05 personnes	100,00
AZEMMOUR EL HAOUZIA	ISTHT EL HAOUZIA	GRANDE VILLA	08 personnes	150,00
AL HOCEIMA	ISTHT Al Hoceima Zone Sabadia Sidi Aabid Al Hoceima	APPARTEMENT	05 personnes	200,00
TANGER	Centre d'Accueil Rue de Liban Place Mozart Tanger	STUDIO	05 personnes	100,00
MARTIL	Residence CHEMS/OFPPT La Corniche Martil	APPARTEMENT	06 personnes	200,00

(1) Règlement au comptant à l'accès



جمعية العمل الاجتماعي لمستخدمي ومتقاعدي مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Association de l'Action Sociale du Personnel Actif et Retraité de l'OFPPT

ESTIVAGE ETE 2024 PERIODES / SEJOURS

1- SITE : LUNJA VILLAGE

		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
1ère Période	Du	01/08/2024	02/08/2024	03/08/2024
	Au	08/08/2024	09/08/2024	10/08/2024
2ème Période	Du	08/08/2024	09/08/2024	10/08/2024
	Au	15/08/2024	16/08/2024	17/08/2024
3ème Période	Du	15/08/2024	16/08/2024	17/08/2024
	Au	22/08/2024	23/08/2024	24/08/2024
4ème Période	Du	22/08/2024	23/08/2024	24/08/2024
	Au	29/08/2024	30/08/2024	31/08/2024

2- AUTRES SITES PRIVES

1ère Période (07 nuitées)	2ème Période (07 nuitées)	3ème Période (07 nuitées)	4ème Période (07 nuitées)
du 01/08/2024 au 08/08/2024	du 08/08/2024 au 15/08/2024	du 15/08/2024 au 22/08/2024	du 22/08/2024 au 29/08/2024

3- SITES OFPPT

1ère Période (07 nuitées)	2ème Période (07 nuitées)	3ème Période (07 nuitées)	4ème Période (07 nuitées)	5ème Période (07 nuitées)
du 29/07/2024 au 05/08/2024	du 05/08/2024 au 12/08/2024	du 12/08/2024 au 19/08/2024	du 19/08/2024 au 26/08/2024	du 26/08/2024 au 02/09/2024